

PDRM-FEADER : Réouverture de deux mesures pour optimiser la consommation des crédits européens

Matinik, 27 jwen 2025

Dans le cadre de la clôture prochaine du Programme de Développement Rural de Martinique (PDRM-FEADER) 2014-2022, la Collectivité Territoriale de Martinique **annonce la réouverture exceptionnelle de deux mesures du PDRM** afin d'optimiser l'utilisation de l'enveloppe allouée. Il s'agit de celles concernant :

- **Le désenclavement des exploitations agricoles (mesure 4.3.2) ;**
- **Les voiries Rurales à petite échelle (mesure 7.4.1) ;**

Ces mesures stratégiques visent à renforcer l'accessibilité des exploitations agricoles et à soutenir les investissements essentiels à l'aménagement du territoire.

Les porteurs de projets ciblés (EPCI, collectivités et autres opérateurs publics...) pourront également prétendre au versement d'une avance de 50% du montant de l'aide attribuée et d'une procédure de dépôt simplifiée pour accélérer l'instruction des dossiers.

Les dossiers de demandes d'aide sont téléchargeables sur le site www.europe-martinique.com, et seront à déposer en version papier au guichet de la Direction de la Gestion Partagée des Fonds Européens **avant le 9 juillet 2025** à l'adresse suivante :

**Immeuble Pyramide
165-167 Route des Religieuses
97200 Fort de France**

Cette réouverture entraîne un report de la date limite d'engagement au 31 juillet 2025 (au lieu du 30 juin).

Les porteurs peuvent être accompagnés dans leurs démarches par la Direction Orientation et Appui aux Porteurs de Projets à l'adresse: appui.europe@collectivitedemartinique.mq.

Contact presse :

Maïté CABRERA – 0696 24 67 38

maite.cabrera@collectivitedemartinique.mq